

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 06 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, 06 avril 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation écrite en date du 02 avril 2021, s'est réuni en séance publique à la mairie de Gizeux sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

Présents : Patrick NEVOIT - Géraud LE DORVEN - Benoît RUGEN - Anthony FOULON - Géraud de LAFFON - Angélique BINET - Nicolas MAUGER - Marie-Lise MEYNARD - Marcel BERY - Vincent GASSELIN

Ainsi que Mme Christine GENÈVE, Comptable public, responsable de la Trésorerie de Langeais

Absent(e/s) excusé(e/s) : / (soit 11 membres en exercice, 11 présents, 11 votants)

Secrétaire de séance : Benoît RUGEN

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) Proposition de huis clos pour la séance du jour compte tenu des mesures sanitaires

La proposition de huis clos est validée par l'ensemble des élus.

2) Taux d'imposition 2021 sur les taxes directes locales

En application de la réforme fiscale fusionnant le taux communal avec le taux départemental pour compenser la perte de revenus liée à la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux de taxes directes locales pour l'année 2021, à :

- Foncier bâti : 39,83 % (Commune 23,35 + Département 16,48)
- Foncier non bâti : 60,04 %

Mme GENÈVE précise que la réforme de la taxe d'habitation ne concerne pas les logements vacants, ni les résidences secondaires ; elle explique également le système des allocations compensatrices et du coefficient correcteur qui est favorable pour Gizeux mais pas forcément pour toutes les communes.

3) Vote du Budget 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget de l'exercice 2021 équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses = 862 963,50 €	Recettes = 862 963,50 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses = 454 178,91 €	Recettes = 454 178,91 €

Mme GENÈVE donne son avis pour nuancer certaines publications sur internet qui estiment pouvoir classer les communes françaises en fonction de leurs décisions budgétaires, mais on peut faire dire tout et n'importe quoi aux chiffres si on n'apporte pas des éléments très précis.

... / ...

4) Renouvellement du bail pour la location des locaux de la Boulangerie

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les conditions de location-gérance de la boulangerie à compter du 1^{er} avril 2021, à M. Christophe RIVIÈRE, boulanger actuellement en activité à Gizeux :

- location logement : 400 € mensuels
- location commerce (boulangerie + boutique) : 300 € mensuels

Concernant le matériel, M. RIVIÈRE a réglé la totalité de sa valeur (18.000 €) via des loyers mensuels depuis le 1^{er} avril 2016. Ce matériel lui sera donc restitué selon des termes rédigés par le cabinet d'avocats qui suit son dossier et prépare le nouveau bail de location des locaux.

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce commerce.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire indique que l'ASSAD de Bourgueil demande de désigner un élu qui siègera au Conseil d'Administration ; M-L. MEYNARD accepte ce rôle.
- Concernant l'îlot Fonteneau, après l'architecte de l'ADAC 37, c'est une spécialiste des aides financières qui a été missionnée pour étudier le projet.

TOUR DE TABLE :

- G. LE DORVEN signale qu'au hameau de La Rivière un poteau électrique (RTE) penche vers la route ainsi qu'un poteau Orange. Il mentionne que l'élagueur doit venir finir de dégager les arbres au 34 rue des Écoles.
- M-L. MEYNARD annonce que la vaccination des habitants de plus de 75 ans est presque terminée (il reste 7 personnes) au moins pour la première injection, et qu'elle va aller prêter main forte à l'accueil du centre de Neuillé-Pont-Pierre.
- A. BINET évoque le dernier marché qui a attiré un peu moins de clients mais les commerçants sont satisfaits.
- P. NEVOIT rappelle qu'il faut trouver un lieu où implanter le menhir qui attend toujours au bout du chemin de la Boderie.
- B. RUGEN signale que les panneaux du sentier d'interprétation nécessitent d'être réparés ou au moins nettoyés. À propos du nouvel adressage, il convient de supprimer les anciens panneaux des hameaux. Il rappelle également la nécessité de demander un devis pour la réfection des vitres cassées à la salle Plailly, à la salle associative et dans le bâtiment du 30 rue des Écoles.
- N. MAUGER signale des allées et venues de plus en plus fréquentes, même la nuit, par des véhicules du Maine-et-Loire notamment, au site de la déchèterie de la Bluterie réservé aux agents communaux et aux Gizellois ; il est envisagé d'installer un système de vidéosurveillance annoncé par un panneau.
- V. GASSELIN indique qu'il a assisté, avec M-L. MEYNARD, à la Commission Développement économique de la CCTOVAL où 2 dossiers ont été présentés pour Gizeux (château et café). À propos du concours de maisons fleuries, une gazette va être diffusée avec un bulletin d'inscription ; il faut décider quel type de fleurs et de végétation seront plantés, sachant que des habitants sont d'accord pour participer à les entretenir.